

LE FLASH ACTU Un directeur d'école soupçonné de viols

## Le procès de Jean-Luc Lahaye se fera à huis clos

- [Home](#) [CULTURE](#) [Musique](#)
- Par [Claire Courbet](#)
- Mis à jour le 23/03/2015 à 18:30
- Publié le 23/03/2015 à 16:40



Le chanteur a dû arrêter la tournée «Star 80» peu de temps après son arrestation.

Le chanteur comparaît ce lundi pour corruption de mineure de moins de 15 ans. Sur la demande de l'une des parties civiles, l'audience ne sera pas ouverte au public.

Il est 13h15 quand [Jean-Luc Lahaye](#) arrive au tribunal ce lundi 23 mars accompagné d'un de ses avocats, Me Jean-Philippe Touati. Vêtu d'un jean noir, d'un pull gris duquel dépasse une chemise blanche, bronzé et les cheveux noir de jais, il s'installe sur un banc en bois de la chambre correctionnelle. Entouré de deux proches, il s'apprête à affronter un procès qui se fera finalement à huis clos.

L'audience commence. Jean-Luc Lahaye se présente devant le tribunal, qui lui demande de décliner son identité, sa profession et son adresse. Il s'exécute d'une voix assurée pour son identité et sa profession: «Je suis artiste.» Le chanteur jette un coup d'œil aux journalistes présents et décline ensuite son adresse en ajoutant un «madame la présidente».

La présidente du tribunal rappelle les condamnations du chanteur de 2005, 2007, année où il a dû payer 10.000 euros d'amende pour avoir eu des relations sexuelles avec une mineure de moins de 15 ans 2011, et 2011.

Vient ensuite la liste des faits qui lui sont reprochés, qui se seraient déroulés entre le 1er mars et le 31 août 2013: «détention d'images à caractère pornographiques» et «proposition sexuelle à une mineure de moins de 15 ans en utilisant un moyen de communication électronique».

L'accusé aurait demandé à la jeune Romane, âgée de 14 ans et demi au moment des faits et avec qui il était en communication via une webcam, de s'introduire divers objets et de se masturber, comme lui l'aurait également fait devant son ordinateur.

La représentante de l'une des diverses associations, la Voix de l'enfant, Innocence en danger, Fondation pour l'enfance, Association nationale priorité victime, qui se sont portées partie civile, a décidé de demander un huis clos par respect pour la victime, qui n'était pas présente lors de l'audience. Une requête qui n'était pas partagée par les autres avocats de l'accusation, mais qui fut soutenue par ceux de la défense.

L'un des avocats de Jean-Luc Lahaye a expliqué que le huis clos protégerait le chanteur d'«une volonté d'humilier son client». Des termes sur lesquels il a longuement insisté avant de déclarer qu'il ne s'agit là que d'«une relation sexuelle virtuelle qu'aucun texte de droit pénal n'interdit».

Devant la nature de l'affaire et l'âge de la victime, qui n'était pas majeure sexuellement à l'époque des faits, le tribunal s'est prononcé en faveur d'un huis clos. Le jugement prononcé sera connu le lundi 18 mai.

### «Romane n'a jamais caché son âge»

Peu avant l'ouverture de l'audience, Me Thomas Desrousseaux, avocat d'une des parties civiles, a déclaré que Jean-Luc Lahaye connaissait l'âge de la jeune fille: «Elle lui a dit qu'elle avait 14 ans, elle n'a jamais caché son âge.» Interrogé sur la défense choisie par les avocats de Jean-Luc Lahaye, qui estiment que «l'immense notoriété» de leur client et son «métier de chanteur de charme populaire» le mettent en danger et «l'exposent nécessairement à des manifestations d'affection qui parfois franchissent certaines limites et qu'il ne peut malheureusement pas maîtriser», Me Thomas Desrousseaux affirme sa position: «Il y a une différence entre une fille de 14 ans et une fille de 18 ans: ça se voit.»

Concernant l'état de santé de la victime, Me Thomas Desrousseaux a expliqué qu'elle «se sentait très stressée et très bouleversée». Il a également signalé que les parents de la jeune fille n'avaient pas souhaité porter plainte, d'où la constitution d'associations en partie civile.

Christine Djamilia Allaf a également tenu à réagir. La secrétaire générale de l'association Innocence en danger a expliqué que le chanteur avait «reçu et envoyé des photos avec des paroles très explicites» et que, devant les photos envoyées, «n'importe quelle personne aurait fait un signalement», ce que n'a pas fait Jean-Luc Lahaye. Elle réclame «une décision ferme» envoyée à «la société d'un pays où la maltraitance sexuelle n'est pas abordée sur la place publique».